Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D091_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT ET UN OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 14 OCTOBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, M. HEUZE Jocelyn, Mme COLLIN-BUCHON Huguette.

ABSENTS :
Mme FORTHOMME Sophie ayant donné procuration à Mme GOMBERT Patricia ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
Mme PLUNET Valérie ayant donné procuration à M. NOËL Olivier ;
M. VILLALON Nicolas ;
Mme ROY Lauriane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRETON Elodie.

DELIBERATION N° 091-2026
1.7

AMENAGEMENT – MOBILITE

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE LIAISON DOUCE RUE DES 4 MOULINS – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE DINAN

Rapporteur : Monsieur Christain FLEURY

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Dinan en date du 10 juillet 2025 approuvant le plan de financement de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la rue des 4 Moulins et autorisant un conventionnement avec la commune de Taden ;

Vu le projet de convention de participation financière annexé à la présente convention ;

Vu le caractère frontalier et intercommunal de la Rue des 4 Moulins ;

Considérant que cette voie présente un enjeu majeur de sécurisation auprès des différents usagers, de continuité cyclable, de développement des mobilités actives et de mise en valeur patrimoniale et paysagère du territoire ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261021-D091_2026-DE

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **APPROUVE le plan de financement définitif de l'étude :**

Dépenses HT		**Recettes**		
Nature des dépenses	***Montant***	***Financeur***	***Montant***	***%***
Etude de faisabilité	39 920 €	Fonds vert	19 960 €	50 %
		Communes (Dinan et Taden)	9 980 €	50 %
Total	**39 920 €**	**Total**	**39 920 €**	**100 %**

2. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière exceptionnelle avec Dinan à hauteur de 50 % du reste à charge ; soit 9 980 €.**

2

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 23 octobre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)

6